



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT CONVENTION N°133559
PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE
LOISIRS SANS HEBERGEMENT ALSH
"ACCUEIL ADOLESCENTS, BONUS
TERRITOIRE"**

**DÉCISION N° DM-23-001
EN DATE DU 04 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

VU la décision municipale du 18 novembre 2021 portant sur la convention n°133559 relative au financement de la prestation de service des accueils de loisirs adolescents ;

VU l'avenant à la convention de prestation de service n°133559 proposée par la CAF du Val-de-Marne et prenant en compte les modifications apportées au « bonus territoire Ctg » ;

CONSIDÉRANT que les Espaces Jeunes de la Ville sont éligibles au versement de cette prestation ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, l'avenant à la convention de prestation de service n°133559 proposée par la CAF du Val-de-Marne qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230104-lmc1H10447H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/01/2023 Date de Publication : 04/01/2023
--